



L'INITIATIVE
sida, tuberculose, paludisme



BOÎTE À OUTILS

**POUR UNE
INTÉGRATION
SIGNIFICATIVE
DES ACTEURS
DE LA SANTÉ
COMMUNAUTAIRE
ET DES
POPULATIONS
CLÉS DANS LE GC7**

#1

Les étapes du cycle de financement : focus sur les modalités d'implication de la société civile et des acteurs communautaires

ÉLÉMENTS D'ORIENTATION

INTRODUCTION

Les étapes d'élaboration du GC7 sont multiples, elles ont ici été regroupées en 6 grands moments clés.

Le financement se déroule sur une période de 3 ans et est précédé d'une phase de préparation de la demande de financement. Cette procédure de candidature s'étend elle sur 6 à 12 mois.

Chacune des étapes est déclinée autour de trois volets :

- **La théorie** : ce que prévoit le Fonds mondial dans ses procédures en termes de participation significative des acteurs communautaires (AC) et de la société civile (SC) ;
- **La pratique** : ce que l'on constate sur le terrain ;
- **Les recommandations** : des pistes d'amélioration pour réconcilier la théorie et la pratique.

Des liens vers des documents importants sont directement inclus dans le narratif.

*Cette série d'outils a été élaborée par **Estelle Tiphonnet** (directrice de la Capitalisation et des Savoirs à Coalition PLUS), **Latifa Imane** (consultante indépendante sur les questions de santé communautaire notamment) et **Alexandra Phaëton** (consultante indépendante sur les questions de plaidoyer communautaire et présidente de l'Atelier des Luttes), en collaboration étroite avec une équipe de L'Initiative, entre août et décembre 2022. Les consultantes ont adopté une approche participative et inclusive impliquant du mieux possible les différentes parties prenantes concernées.*

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	4
------------------------	---

Les éléments clés à retenir des observations du TRP/FM	5
--	---

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION	6
----------------------------------	---

ÉTAPE 2 : DEMANDE DE FINANCEMENT	11
---	----

ÉTAPE 3 : EXAMEN DE LA DEMANDE PAR LE TRP	17
--	----

ÉTAPE 4 : ÉTABLISSEMENT DE LA SUBVENTION	19
---	----

ÉTAPE 5 : APPROBATION : GAC, APPROBATION PAR LE CA ET SIGNATURE	21
--	----

ÉTAPE 6 : MISE EN ŒUVRE ET ÉVENTUELLE REPROGRAMMATION	24
--	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	Acteur communautaire
AT	Assistance technique
ASC	Agent de santé communautaire
CA	Conseil d'administration
CCM ou ICN	Country coordinating mechanism / Instance de coordination nationale
CRG	Community, Rights and Gender (Communauté, droits et genre)
DF	Demandes de Financement
DH	Droits humains
FM	Fonds mondial
GAC	Grant Approvals Committee (Comité d'approbation des subventions)
NFM4	New Funding Model 4 (4 ^e série du nouveau modèle de financement)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PCV	Populations Clé et Vulnérables
PR	Principal recipient (récipiendaire principal)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SC	Société civile
SR	Sub-réциpiant (sous-réциpiendaire)
TB	Tuberculose
TRP	Technical review panel (Comité technique d'examen des propositions)

LES ÉLÉMENTS CLÉS À RETENIR DES OBSERVATIONS DU TRP/FM

Afin d'améliorer et d'optimiser la participation de la société civile et des communautaires dans la réponse aux trois pandémies, 3 éléments issus des observations du TRP sont à retenir :

1) « Si le TRP s'est réjoui de l'attention accrue portée à la participation et au leadership actifs des communautés dans l'élaboration des demandes de financement et des plans stratégiques nationaux, il note toutefois que ce regain d'attention se concentre encore principalement sur le VIH. Le TRP s'attend à ce que les candidats redoublent d'efforts pour garantir une participation et un leadership communautaires efficaces et renforcés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes de lutte contre la tuberculose et le paludisme.

2) Peu de demandes de financement étaient ciblées et structurées de sorte à répondre à l'ensemble des besoins des communautés touchées, en particulier les populations clés et vulnérables. Le TRP encourage la mise en place de services intégrés et complets, en particulier de programmes qui bénéficient de la participation active et productive des communautés ou qui sont dirigés par des personnes ayant une expérience concrète du VIH, de la tuberculose et du paludisme.

3) Les plans de pérennité doivent comprendre des mécanismes de financement public, de passation de marchés (souvent appelés « contrats sociaux ») et de cofinancement pour la société civile et les activités de plaidoyer, de suivi et autres menées par les communautés. Ceux-ci sont tous essentiels à l'obligation de redevabilité des gouvernements, à l'engagement politique et à la qualité des services, en particulier dans les pays qui prévoient de s'affranchir des financements du Fonds mondial. »¹

UNE PROGRAMMATION GUIDÉE PAR LE FM²

Composantes programmatiques élaborées pour garantir une prise en compte des préoccupations particulières des organisations de la société civile et des populations clés dans les demandes de financement

- Le renforcement des systèmes communautaires, de sorte que les communautés puissent assurer le **suivi des programmes**, mobiliser autour d'elles et plaider en faveur d'un changement ;
- La riposte aux trois maladies, en offrant des services de santé en dehors du secteur officiel de la santé et en dotant les organisations communautaires des capacités institutionnelles nécessaires pour leur permettre de remplir ce rôle ;
- **L'évaluation de l'environnement juridique, la réforme du droit, les services d'aide juridique et des formations sur les droits humains à l'intention des communautés, des fonctionnaires, des forces de police et des agents de santé ;**
- **La défense des droits humains et la surveillance du respect de ces droits ;**
- Les efforts visant à traiter tous les facteurs qui augmentent la vulnérabilité des femmes – les jeunes femmes et les filles en particulier – et/ou qui limitent leur accès aux services de santé et autres services associés.

(1) Rapport d'observation 2020-2022 du Comité technique d'examen des propositions du Fonds mondial

(2) https://www.theglobalfund.org/media/5673/publication_engagecivilsociety_brochure_fr.pdf



ÉTAPE 1
PRÉPARATION

LE DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS EN BREF

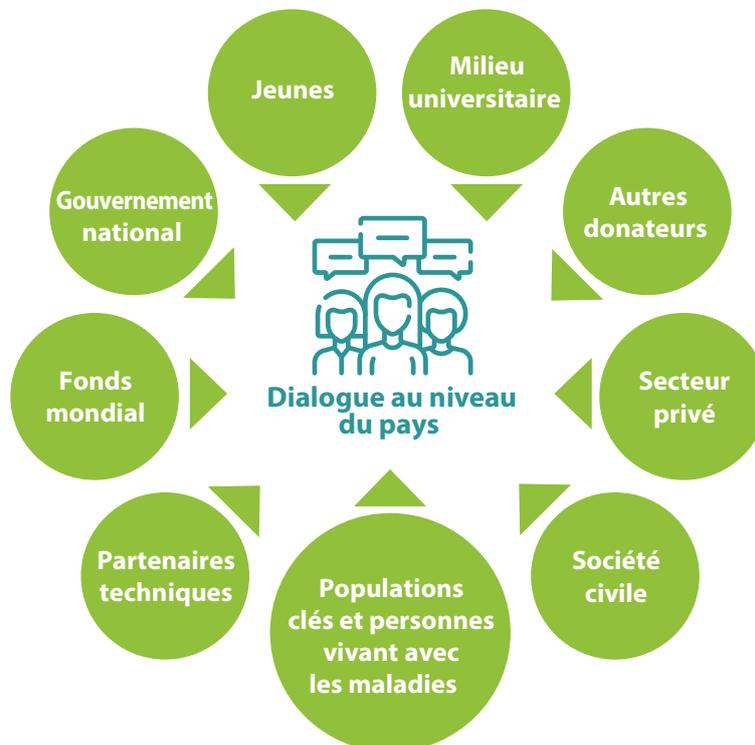
Le dialogue au niveau du pays est un terme qui désigne « une concertation permanente menée au niveau national dans le but d'élaborer des stratégies visant à lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et à renforcer les systèmes de santé et les systèmes communautaires. Il ne s'agit pas d'un processus figé et défini, ni d'une démarche propre au Fonds mondial. Il correspond plutôt à une série de consultations comprenant notamment la planification stratégique nationale, les examens des programmes et les examens à mi-parcours. Il comporte également des consultations spécifiques à la préparation de demandes de financement auprès du Fonds mondial, qui prennent en compte l'ensemble des besoins non satisfaits en matière de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien. Une forte participation des organisations de la société civile, en particulier des populations clés, des or-

ganisations de défense de l'égalité de genre et des droits des femmes, des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations à assise communautaire, est indispensable à l'efficacité du processus consultatif. »³

« Le dialogue au niveau du pays permet de s'assurer que l'élaboration et la mise en œuvre de la demande de financement tiennent compte du contexte général du pays en matière de santé et de stratégies de lutte contre les maladies, que la société civile et les populations clés et vulnérables sont efficacement consultées, et qu'elles indiquent comment les investissements du Fonds mondial optimiseront l'impact. Un dialogue ouvert au niveau du pays reste un élément essentiel et un critère d'admissibilité dans le cadre du prochain cycle de financement. L'instance de coordination nationale est responsable de la coordination du dialogue au niveau du pays pendant toute la durée des phases de demande de financement et d'établissement et de mise en œuvre des subventions du cycle de financement. »⁴

Le FM recommande donc que le processus de dialogue pays s'intègre à toutes les étapes du cycle de financement, de l'élaboration de la note conceptuelle à la mise en œuvre et suivi des subventions.

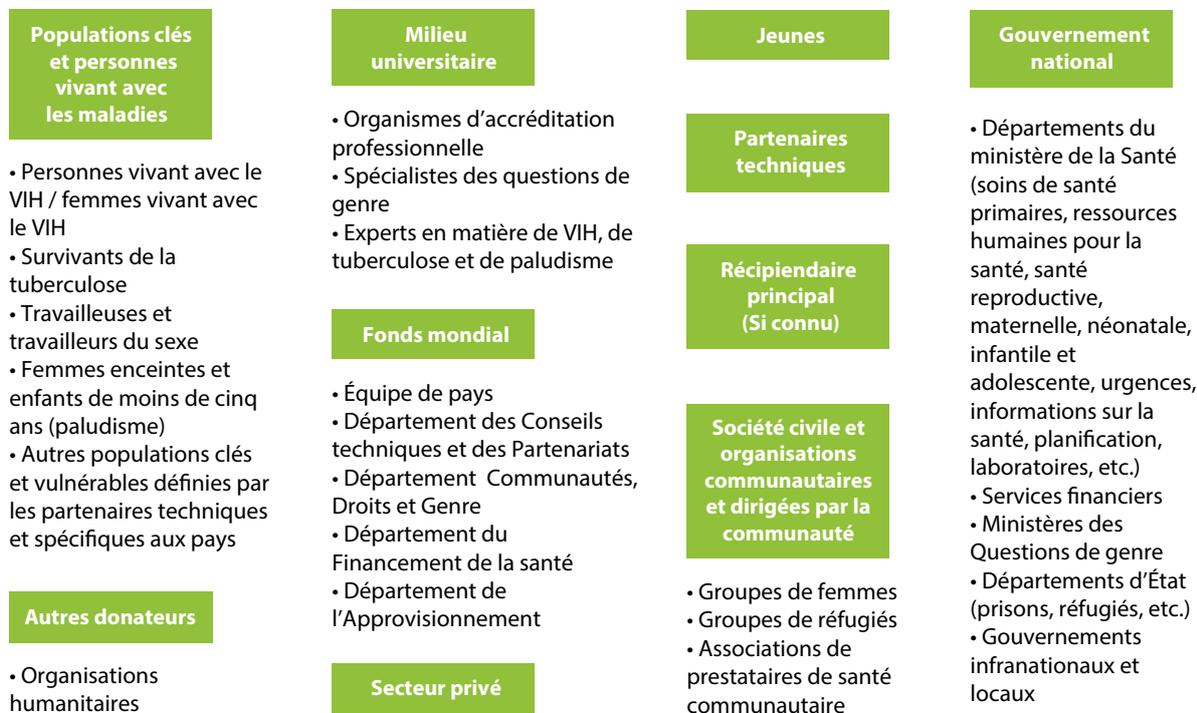
LE DIALOGUE AU NIVEAU DU PAYS



(3) *ibid*

(4) https://www.theglobalfund.org/media/8991/fundingmodel_2020-2022cycle_faq_fr.pdf

LE CONTEXTE PEUT DÉTERMINER QUI DOIT PARTICIPER



EN THÉORIE

Toutes les composantes des parties prenantes d'un pays (en fonction du contexte pays) sont consultées et réalisent la remontée des besoins en termes d'actions impactantes à intégrer dans la demande de financement. Cette consultation est mise en œuvre par les récipiendaires principaux, sous la supervision du CCM.

« Au moyen de discussions fondées sur des éléments probants au cours du dialogue au niveau du pays, le CCM doit chercher à comprendre quelles sont les lacunes des programmes nationaux et de la prestation de services, et quelles sont les priorités en ce qui concerne la demande de financement »

Il appartient à chaque pays d'organiser le dialogue pays, mais le Fonds mondial exige que ce dialogue soit inclusif et transparent. Le CCM doit en apporter la preuve. (Critères d'admissibilité 1 et 2)

► **Le critère d'admissibilité 1** demande aux CCM de démontrer que l'élaboration de la demande de financement était transparente et inclusive. Cela signifie qu'il y a eu un processus de consultation ainsi qu'une participation significative d'un large éventail de parties prenantes, y compris des populations clés et vulnérables.

► **Le critère d'admissibilité 2** demande aux CCM de démontrer que la sélection du récipiendaire principal (PR) a été ouverte et transparente, qu'elles poursuivent avec un PR existant ou qu'elles choisissent un nouveau PR. Le CCM doit également être en mesure de démontrer que tout conflit d'intérêts a été géré de façon appropriée.

C'est à partir de ce dialogue pays que se font les demandes de financement. Les CCM doivent confirmer ou réviser les montants par maladie communiqués par le Fonds mondial (lettre d'allocation) afin de répartir au mieux l'allocation les besoins du pays et ses lacunes programmatiques.



Une des nouvelles exigences pour l'allocation 2023-2025 est que le pays / le demandeur doit indiquer dans le formulaire de répartition entre les maladies (program split) le montant transversal dédié au renforcement des systèmes de santé intégrant les systèmes communautaires, à partir de chacune des allocations par maladie.

EN PRATIQUE

► Le dialogue pays est réalisé, bien souvent pour la société civile sur la proposition de mobilisation du PR communautaire quand il y en a un. Sinon il est nécessaire de se rapprocher du CCM et des représentants de la société civile/populations clés qui y siègent ;

► Les représentants de la SC et des communautés dans les CCM disposent rarement des ressources nécessaires, techniques et financières, pour réaliser des diagnostics exhaustifs qui couvrent toutes les zones et toutes les populations prioritaires. Faute de moyens pour couvrir les frais de transport notamment, le dialogue pays, concerne surtout les grandes villes ;



« Pour favoriser une participation efficace, il faut renforcer les capacités des AC/SC en amont. Il est crucial que les structures d'AT comme l'expertise puissent consacrer plus de fonds à l'appui des associations à base communautaire », **Acteur communautaire et expert technique TB**



« Les représentants des populations clé /SC au niveau des CCM sont censés représenter leurs communautés. Mais, on leur donne rarement, voire jamais, les moyens techniques et financiers pour le faire bien. Il faut non seulement avoir les compétences, être formé en termes d'évaluation des besoins, formulation de projets, mais aussi avoir les fonds nécessaires pour financer les frais de déplacement, d'organisation logistique des consultations communautaires partout dans le pays, et pas seulement dans la capitale. J'avais proposé de faire des mini dialogues par groupes cibles, en dehors des centres urbains, mais on m'a répondu qu'il n'y avait pas d'argent pour cela ! Alors, j'ai dit OK, utilisons donc les réseaux sociaux pour recueillir les besoins, faisons des consultations virtuelles pour contourner la contrainte d'argent, aller au-delà des frontières, libérer plus la parole, mais là encore pas de réponse... »
Acteur communautaire VIH, membre d'un CCM

► Les notes conceptuelles priorisent essentiellement les activités proposées dans le cadre des plans stratégiques nationaux PSN. Or, les données recueillies auprès des acteurs de la SC et des experts consultés dans le cadre de la préparation de ce document, montrent que les OSC, en particulier celles à base communautaire, ne sont pas toujours associées à l'élaboration des PSN ;

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

► Consulter

- Les conseils de base pour la réalisation des dialogues pays en ligne sur le site du Fonds mondial « [Dialogue pays](#) » et sur le i-learn dans la section dédiée ;
- Les supports élaborés par L'Initiative, relatifs à la participation significative des OSC/AC acteurs communautaires /Populations clés et à l'intégration des approches DH et genre ;



« L'expert doit maîtriser les concepts relatifs à la santé communautaire, savoir ce que ça recouvre exactement. Par exemple, il faut savoir que le terme ASC désigne une multiplicité de fonctions et peut différer en fonction des contextes et des maladies » **Experte technique VIH pour divers fournisseurs d'AT depuis 20 ans.**

► Prendre contact avec le gestionnaire de portefeuille pays si le lien avec le CCM reste difficile : contact sur la [base de données](#) du Fonds mondial ;

► Avant de partir sur le terrain, prendre le temps de réaliser un diagnostic qualitatif rapide (revue documentaire et entretiens avec des informateurs clés) pour :

- Comprendre et contextualiser l'implication de la SC à base communautaire dans les ripostes contre la maladie concernée dans le pays (qui fait quoi, où, avec qui, comment et avec quelle efficacité ?) ;
- Analyser les modalités, et identifier les obstacles éventuels, d'implication de la SC dans le processus de conception, planification, mise œuvre et suivi-évaluation des précédentes subventions du FM.



« C'est important d'anticiper les difficultés et pour cela, il faut essayer de comprendre en amont les enjeux des uns et des autres, ne pas s'arrêter à ce qui est dit, mais avoir les preuves de ce qui est réellement fait sur le terrain »
Coordinatrice d'une Unité de Gestion du Fonds mondial

- Identifier des personnes ressources clés, dans et hors CCM, pouvant faciliter le contact avec les OSC et les communautés y compris dans des zones éloignées des grandes villes, et favoriser ainsi un recueil des priorités communautaires plus exhaustif.

Où trouver les informations relatives à l'implication de la SC à base communautaire

- ▶ Auprès des CP de L'Initiative, de l'équipe pays du FM, des représentants de la SC et des PCV au CCM, etc.
- ▶ Dans la revue documentaire annexée à ce guide pratique ;
- ▶ Sur les sites web du Fonds mondial, OMS, ONUSIDA, [CRG SI](#), et tout autre partenaire technique et financier (PTF) impliqués dans le renforcement des ripostes VIH, TB et Paludisme dans le pays concerné par l'assistance technique (AT) ;
- ▶ Sur les sites web des six plateformes régionales financées et mandatées par le FM pour renforcer La participation des acteurs de la SC et des PCV



- ▶ Prendre le temps d'analyser avec les représentants de la société civile et des communautés, dans et hors CCM, la pertinence, la faisabilité, l'acceptabilité, l'efficacité, la valeur ajoutée des activités qu'ils souhaitent voir financer dans le cadre de la subvention du FM. Il est crucial que cette analyse se fasse sur la base de données probantes, issues des études réalisées, IBBS, RDS, des revues des programmes précédents, des évaluations qualitatives ciblant les activités financées dans le cadre des subventions précédentes.



« Il faut bien maîtriser les données relatives à la valeur ajoutée des OSC pour disposer des arguments nécessaires pour contrer les réticences des PR/CCM quant à la participation des acteurs communautaires, en particulier ceux issus des populations clés » **Membre d'une coalition internationale de plaidoyer pour l'accès aux traitements**

Le rôle d'un expert ne se limite pas en effet à documenter les besoins et les propositions, mais à s'inscrire dans une démarche d'appui méthodologique, destinée à renforcer la qualité et la recevabilité des demandes de financement des acteurs de la société civile à base communautaire.



« L'expert doit vérifier la compréhension des concepts (suivi communautaire par exemple), la maîtrise des directives clés du FM... Il faut simplifier, s'assurer que les gens comprennent ce qu'ils signent... » **Acteur communautaire et expert technique TB**



« On n'est pas des dactylos ! On ne doit pas se contenter de noter par écrit les attentes des AC. On est là avant tout pour créer les conditions qui facilitent et renforcent la qualité stratégique et méthodologique des demandes. Il faut écouter, questionner, respecter, apporter des éclairages, reformuler... » **Experte technique VIH pour divers fournisseurs d'AT depuis 20 ans.**

- ▶ Veiller à ce que les budgets prévisionnels des contributions communautaires soient fondés sur des hypothèses de calcul contextualisées et réalistes, et accompagnés dans la mesure du possible de devis réels en prenant en compte les marges d'évolution éventuelles des coûts, pour la réalisation de l'annexe Priorités de financement de la société civile et des communautés. À cette fin le guide de chiffrage des coûts publié par le CRG (FM) est un outil à utiliser.



« Établir les budgets de façon participative, fondés sur des hypothèses et des bases de calcul justifiées (preuve, devis) est un gage de faisabilité. Ça te fait gagner du temps dans la mise en œuvre » **Coordinatrice Unité de gestion du Fonds mondial**



ÉTAPE 2
LA DEMANDE
DE FINANCEMENT

ÉLABORATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Le dossier de demande de financement 2023-2025 se compose des éléments suivants :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2023 - 2025

							* : Si disponible □ : Si applicable
Partie narrative de la demande de financement	Cadre de performance	Budget détaillé	Tableaux des lacunes programmatiques	Tableaux du paysage de financement	Demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée	Document type de gestion des produits de santé □	
Lacunes et priorités relatives aux SRPS Annexe □	Évaluation des questions de genre*	Évaluation relative aux droits humains*	Tableaux des données essentielles	Plans stratégiques nationaux	Documents sur le financement innovant □	Documents à l'appui de la pérennité et de la transition □	
Modalités de mise en œuvre □	Priorités de financement des communautés et de la société civile	Partie narrative du dialogue au niveau du pays	Validation de la demande de financement par l'ICN	Déclaration de conformité de l'ICN	Documents relatifs au cofinancement	Évaluation des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels*	
+ Liste des abréviations et annexes	Documents non examinés par le Comité technique d'examen des propositions						

NOUVEAUTÉS : ANNEXES

Obligatoire



Priorités de financement des communautés et de la société civile



Partie narrative du dialogue au niveau du pays



Lacunes et priorités relatives aux SRPS



Mise à jour : Tableaux des données essentielles

• Contiennent les **points essentiels des programmes de lutte contre la tuberculose et le VIH.**

Demandé si disponible



Évaluation des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels



Évaluation des questions de genre



Évaluation relative aux droits humains



Pour ce cycle GC7 trois nouvelles annexes obligatoires pour tous les postulants, qui permettront de justifier la prise en compte des éléments suivants :

► **Lacunes et priorités des systèmes de santé résilients et pérennes (SSRP) ;**

• Analyser les lacunes du SSRP et la manière dont elles seront comblées ;

• Voir le document du TRP Advisory Paper on RSSH, en particulier les pp 25 et 29 à 35

► **Priorités de financement de la société civile et des communautés ;**

• Identifier les priorités des communautés pendant le dialogue pays et l'élaboration de la demande de financement ;

► **Dialogue et narratif pays.**

• Décrire le processus entrepris pour impliquer un large éventail de parties prenantes dans le processus de dialogue pays ;

ANNEXES REQUISES SI DISPONIBLES

Prévention/évaluation des risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (P/EAHS) ;

► Identifier et atténuer les risques liés au EAHS (SEAH en anglais) dans les programmes financés par le Fonds mondial ;

► Une évaluation des risques de EAHS si une telle évaluation est réalisée. Dix pays pilotes ont été invités à soumettre l'une de ces évaluations, mais les autres sont encouragés à le faire.

Cette nouvelle annexe répond à un engagement international largement mis en avant au sein des organisations humanitaires. La protection des risques liés au EAHS est incluse dans la stratégie 2023-2028 du Fonds mondial et correspond aux attentes établies dans le Code de conduite des récipiendaires du Fonds mondial et du Code de conduite des membres des responsables de la gouvernance dont les CCM.

Selon le Fonds mondial, une façon efficace de lutter contre les risques d'EAHS est d'en intégrer la prévention dans les programmes.

ÉVALUATION DE LA DIMENSION GENRE

► Mesurer les progrès vers les objectifs d'égalité des sexes.

► Si disponible, les pays sont invités à soumettre une évaluation distincte par composante. Aucun modèle/format standard n'est requis.

Le Fonds mondial mènera une analyse pour définir le score de référence du marqueur d'égalité de genre pour l'ensemble des demandes de financements. Chaque composante d'une demande sera donc évaluée par rapport à un ensemble de critères d'égalité des sexes relatifs à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme, par le TRP en se basant sur le formulaire de demande de financement et de ses annexes.

ÉVALUATION DES DROITS HUMAINS

► Évaluer les programmes actuels visant à éliminer les obstacles à la prestation de services liés aux droits humains ;

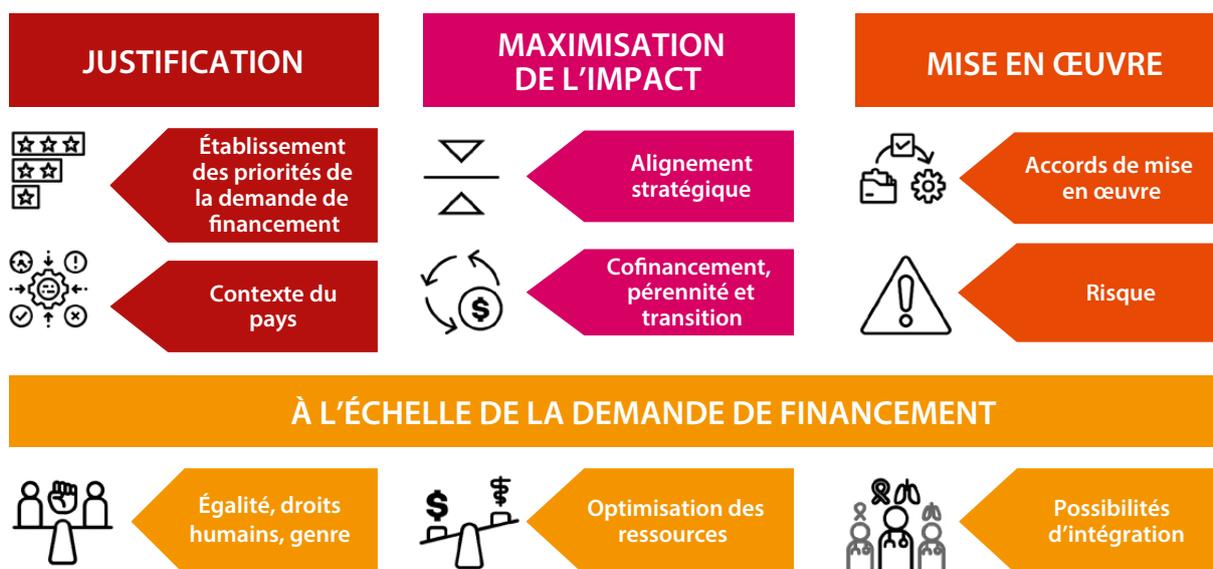
► Si disponible, les pays doivent soumettre des évaluations pour les composantes VIH, tuberculose et VIH/tuberculose. Pour le paludisme, les postulants doivent utiliser des évaluations qualitatives (par exemple, Boîte à images sur le paludisme).

Toutes les demandes de financement doivent s'appuyer sur une évaluation récente des obstacles aux services liés aux droits humains. Il peut s'agir d'une analyse globale ou de plusieurs évaluations distinctes pour différentes composantes.

Le modèle de **demande de financement** est composé de trois sections : justification, maximisation de l'impact et mise en œuvre.

Il est important de noter que les domaines transversaux qui se retrouvent dans la demande de financement sont les droits humains et le genre, l'optimisation des ressources et les possibilités d'intégration.

ZONES DE CONTENU DES PARTIES NARRATIVES DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT



EN THÉORIE

Le CCM (et parfois les PR - lorsque choisis) et, donc les représentants de la société civile, intégrant les populations clés, participent à l'élaboration de la note conceptuelle. Le CCM « coordonne l'élaboration et la soumission des demandes de financement. »

Il est recommandé aux CCM de partager la demande de financement avec tous les membres du CCM, PR et les autres groupes impliqués dans le processus de développement de la demande de financement avant de la soumettre.

EN PRATIQUE

Les OSC et les populations clés sont généralement peu associées à cette étape notamment lorsque le PR est étatique.

En effet, la DF ou note conceptuelle est rédigée avec les autorités, le CCM, voire le(s) PR. La SC/AC n'a pas la main sur l'exploitation faite des éléments réalisés à l'étape précédente.

De fait, la demande/note conceptuelle, « sous prétexte que c'est un processus très technique, qui ne peut être fait avec beaucoup de gens », est élaborée par les experts en lien avec le CCM, parfois le(s) PR. La SC et AC n'ont donc pas la main sur l'exploitation faite des éléments réalisés à l'étape précédente.

(5) https://www.theglobalfund.org/media/7479/ccm_countrycoordinatingmechanism_policy_fr.pdf



« Quand il faut définir les enveloppes, on n'est pas invités, les données se perdent et d'autres se rajoutent. C'est un processus biaisé. On a le sentiment d'être juste des alibis » **Acteur communautaire VIH, membre d'un CCM.**



« Tout ce que la SC a proposé lors du dialogue pays se perd. Pour que ça rentre dans les budgets du FM, on coupe en priorité les activités communautaires. On a donc le sentiment qu'on a perdu du temps... » **Actrice SC paludisme.**

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- ▶ Se documenter sur la SC/AC en présence dans le pays et la rencontrer ;
- ▶ S'assurer que la SC/AC est intégrée à l'équipe de rédaction de la proposition et peut partager librement son point de vue et son expertise ;
- ▶ Prendre connaissances des activités proposées par la SC/AC lors du dialogue pays et prendre le temps de les actualiser, en cas de besoin avec leurs représentants, en lien avec les outils de chiffrage des coûts publiés par le CRG (FM) qui peut être un outil à utiliser (cf. étape 1)



« Un team lead (expert chef d'équipe) doit être en capacité de garantir que la demande prenne en compte toutes les activités communautaires qui ont fait la preuve de leur efficacité. Il ne faut pas avoir peur des autorités. Les preuves de la valeur ajoutée de la SC sont là, on ne part pas de rien. Les TDR doivent préciser de façon claire que le team lead a pour mandat la participation des représentants communautaires. On devrait par exemple prévoir des indicateurs de performance observables qui portent sur le pourcentage et la nature des activités portées par les OSC figurant dans la demande de financement finale soumise au FM » **Expert team lead santé publique.**

▶ Vérifier, au regard des précédents formulaires, des propositions et du [Rapport d'observation 2020-2022 du Comité technique d'examen des propositions](#) (TRP) du FM, ainsi que des évolutions éventuelles des besoins/contextes, la pertinence, l'acceptabilité, la valeur ajoutée et la faisabilité technique et financière (RH et budgets fondés sur des devis) pour renforcer les chances de recevabilité de la demande de la SC/AC ;

▶ Intégrer les 15 % de financement de CCM pour la participation significative de la société civile y compris à l'étape mise en œuvre et suivi-évaluation de la subvention (cf. étape 6) ;

▶ Intégrer si besoin le renforcement des secrétariats des CCM avec des personnes en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la subvention ;

▶ Intégrer les demandes de soutiens au renforcement du système communautaire dans le document [Lacunes et priorités des systèmes de santé résilients et pérennes \(SSRP\)](#) : voir la note d'information technique sur le renforcement du système communautaire. Il s'agit aussi ici d'intégrer le **suivi mené par la communauté** (voir [plus en détail](#)) **la mobilisation des communautés, le plaidoyer et le renforcement organisationnel, les ressources humaines pour la santé (RHS) aux niveaux des communautés et des centres de santé.**

▶ Intégrer les besoins de la société civile/ santé communautaire dans les demandes de subventions et non dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée.

▶ Laisser un temps suffisant pour que TOUS les membres de CCM puissent relire de manière attentive et significative les ébauches de la demande de financement pour pouvoir l'amender et l'approuver.

« Il faut que l'équipe d'experts s'assure au préalable, avant de planifier la mission, de la disponibilité des représentants des parties prenantes intégrant les acteurs de la SC, à relire, amender, les différentes ébauches. Et il ne faut pas hésiter à organiser des ateliers spécifiques, y compris via des applications comme Zoom, avec des acteurs communautaires pour valider et compléter ensemble la partie dédiée aux activités ciblant les populations clé et vulnérables »

PRÉPARATION FOCUS PC/MÉMO/ QUESTIONNAIRE

CHECKLIST POUR DES RELATIONS DE TRAVAIL DIRECTES ET ÉTROITES AVEC LES POPULATIONS CLÉS

Questionner les dynamiques de participation significative au niveau intra-communautaire :

- Qui sont les personnes représentant les populations clés ? Quels sont les contacts directs ?
- Quelle est la qualité des relations inter-associatives autour des groupes de populations clés ?
- Comment réunir les populations clés dans une représentation équitable ?
- Comment animer un cadre méthodologique qui leur soit adapté ?
- Comment entretenir un climat de confiance pour le travail de création des stratégies ?
- Comment leur transférer une méthode d'alignement des financements sur leurs besoins ?

Questionner les dynamiques de participation et d'inclusion au niveau national :

- Quel est l'état des lieux de l'inclusion des populations clés au niveau des politiques nationales ? Dans les textes ? Dans les pratiques ?
- Quels changements normatifs nationaux seront nécessaires pour augmenter l'impact des ripostes, justifiant ainsi le financement du plaidoyer sur le GC7 ?
- Des évaluations des droits humains et du genre sont-elles disponibles ? À mener ?
- Quels sont les programmes à mettre à l'échelle, notamment ceux financé par L'Initiative ?
- Quelles sont les innovations attendues dans les bases ?

Questionner les données :

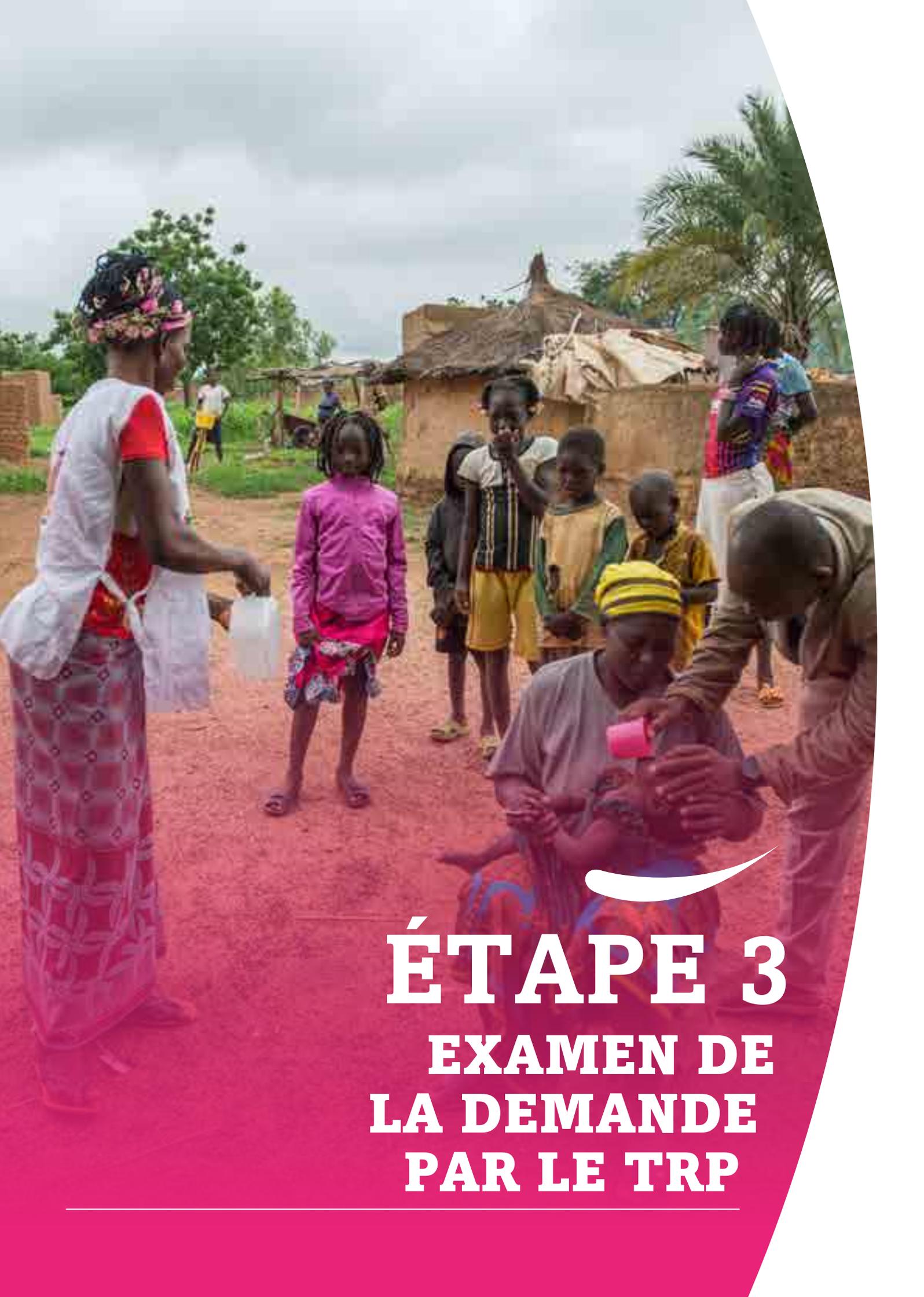
- Les informations stratégiques nationales sur les populations clés sont-elles disponibles et récentes ?
- Quelles études et enquêtes sur les populations clés est-il utile faire financer sur le NFM 4 pour créer les données nécessaires à la bonne planification et quantification des besoins locaux ?

Questionner le portage des priorités communautaires établies :

- Comment appuyer le portage national des activités établies comme prioritaires par les populations clés et qui convaincre pour ?
- Quels rendez-vous menés aux côtés des populations clés pour les aider à argumenter et à défendre les investissements financiers et faciliter les négociations ?

Questionner la mise en œuvre et le budget :

- Quelles sont les organisations participant ou pouvant participer à la mise en œuvre et au suivi stratégique de la subvention ?
- Existe-t-il un climat de confiance parmi les bénéficiaires issus des populations clés ?
- Quels sont les besoins organisationnels prévisionnels pour renforcer le leadership des réponses dirigées par les populations clés et développer leur performance associative et participative ?
- Pour éviter les risques de sous-budgétisation ou de mauvaise quantification, la budgétisation détaillée d'activités de terrain adaptées, est-elle menée avec les responsables financiers issus des populations clés ?



ÉTAPE 3

EXAMEN DE LA DEMANDE PAR LE TRP

Le pays choisit la période de dépôt qui lui correspond, en lien avec l'équipe pays, en fonction de la date de fin de la subvention en cours.

Période	Dates de dépôt en 2023	Réunions du Comité technique d'examen des propositions en 2023	Notes
Période 1	20 mars	24 avril - 5 mai	Fortement recommandé pour les pays dont les subventions se terminent en décembre 2023
Période 2	29 mai	3 juillet - 17 juillet	
Période 3	21 août	25 septembre - 6 octobre	Recommandé pour les pays dont les subventions se terminent en 2024

Le TRP examine les demandes de financement selon les critères suivants :

- Contribue à mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme
- **Maximise les systèmes de santé intégrés et centrés sur la personne**
- Maximise l'équité en matière de santé, **l'égalité de genre et les droits humains**
- Renforce la mobilisation des ressources, la durabilité, le financement de la santé, et optimise les ressources
- Renforce les capacités de préparation aux pandémies des pays, en bâtissant **des systèmes pour la santé intégrés et résilients**

À l'issue de cette revue 3 possibilités :

- ▶ Recommander pour financement
- ▶ Recommander une nouvelle soumission de la demande (phase d'itération) : le pays doit répondre aux commentaires du TRP pour un nouvel examen
- ▶ Recommander une demande de qualité non financée relevant de la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée

EN THÉORIE

Pas d'intervention de la SC/AC hors de ceux présents au CCM.

Une fois que la demande de financement a été soumise au Fonds mondial, il est recommandé que le CCM la partage avec les participants dialogue pays afin qu'ils puissent voir les résultats finaux et se familiariser avec ce qui a été soumis.

Dans les phases d'itération (retour par le TRP des éléments à revoir pour acceptation), le formulaire d'Examen et de Recommandation est partagé par l'équipe pays du FM dans les deux semaines après la fin de la réunion du TRP. Les structures de la société civile et des acteurs communautaires présentes au CCM ont accès à ces documents et participent à la révision de la demande.

EN PRATIQUE

Pas d'intervention de la SC/AC

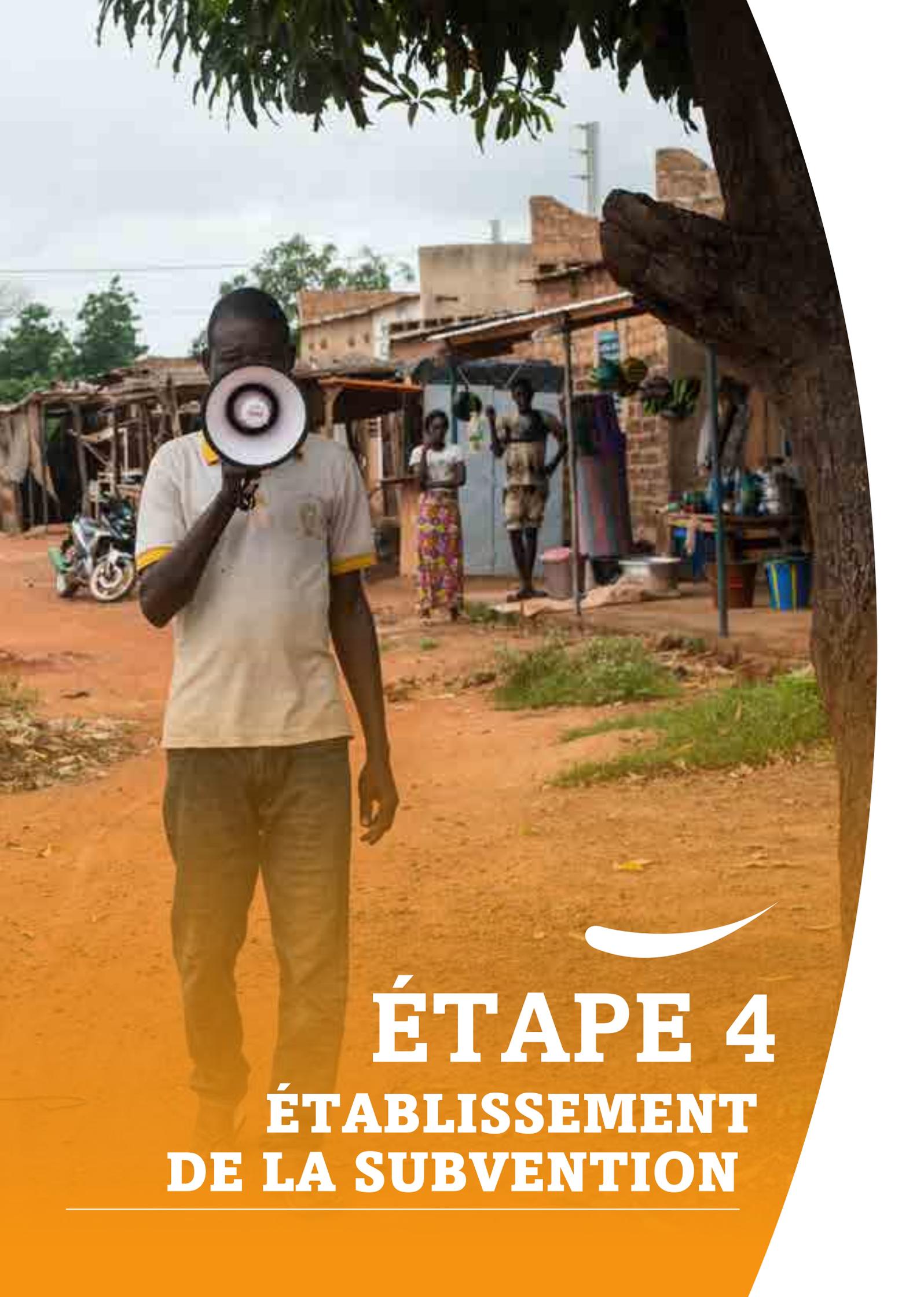
Dans les phases d'itération (retour par le TRP des éléments à revoir pour acceptation), les structures de la société civile et des acteurs communautaires présentes au CCM n'ont pas toujours accès à ces documents.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- ▶ S'assurer que la SC/AC dispose de la version finale de la demande envoyée au FM/ TRP et des retours du TRP notamment en cas de demande d'itération ou de redéfinition des priorités

- Théoriquement ces demandes de financement sont publiées sur le site Internet du Fonds mondial, une fois les recommandations du TRP émises. Faire le lien avec le Portfolio manager si ce n'est pas le cas

- ▶ Faire remonter les éléments du dialogue pays non pris en compte dans les phases d'itération



ÉTAPE 4
ÉTABLISSEMENT
DE LA SUBVENTION

NÉGOCIATION DE LA SUBVENTION (GRANT MAKING)

La négociation est faite entre le(s) récipiendaire(s) principal(aux) et le Fonds mondial. La demande est convertie en subventions prêtes à être mises en œuvre.

EN THÉORIE

Une fois la demande de financement validée par le TRP, la phase d'établissement de la subvention débute. C'est une phase de négociation entre le Secrétariat du Fonds mondial et le(s) récipiendaire(s) principal(aux) qui permet de définir les plans de mise en œuvre, les budgets, les cibles du cadre de performance et les plans d'atténuation des risques.

Dans cette phase, le PR communautaire lorsqu'il y en a un, est partie prenante de la négociation. Le CCM est tenue d'élaborer et de partager une feuille de route en matière de participation au dialogue au niveau du pays.

EN PRATIQUE

La SC n'est pas systématiquement impliquée dans les échanges, y compris lorsqu'elle est sous bénéficiaire. Les données recueillies montrent même que la SC/AC sont les grands absents de cette étape.



« Le Grant Making, c'est le triangle des Bermudes des activités des communautés. C'est là où on disparaît. Ça ne sert donc à rien de faire des dialogues pays, si à la fin, rien ne subsiste de ce qui a été proposé par nous » **Acteur communautaire/SC TB.**

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

► Reprendre les Priorités de financement de la société civile et des communautés pour s'assurer que ce qui est retenu est conforme aux besoins de la SC et des communautés ;



« Les experts mobilisés pour cette phase doivent être très vigilants à garantir le maintien des activités clés communautaires et s'assurer qu'elles ne tombent pas dans l'escarcelle des PR étatiques » **Expert technique.**

► Si ce n'est pas le cas, solliciter le Gestionnaire de portefeuille (FPM) pour que la voix de la SC soit prise en compte, notamment pour toute la programmation détaillée et le budget qui devront être mise en œuvre par la SC/AC ;

► Réunir la SC/AC avec les PR via le CCM ou en dehors si le CCM ne le fait pas, pour détailler les modalités de planification et opérationnalisation du volet SC/AC.



ÉTAPE 5

**APPROBATION :
GAC, APPROBATION PAR
LE CA ET SIGNATURE**

EXAMEN DU COMITÉ D'APPROBATION DES SUBVENTIONS ET APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PASSAGE AU GAC

EN THÉORIE

Pas d'intervention de la SC/AC

Une fois les documents finaux de la subvention envoyés, la demande est examinée par le Comité d'approbation des subventions - GAC (Grant Approvals Committee). Le GAC examine la demande selon quelques critères : investissement stratégique des fonds /alignement avec la stratégie nationale/ focus sur les populations clés, les DH et le genre ; s'assure que les demandes du TRP ont bien été clarifiées/répondues ; gestion et atténuation des risques / évaluation des contributions nationales et pérennité ; état de préparation de la subvention à la mise en œuvre...

EN PRATIQUE

Lors de la réunion d'examen des propositions par le GAC, les Partenaires techniques et financiers sont présents. Si des éléments méritent l'attention du GAC, ils peuvent être amenés par les PTF et pris en compte par le GAC.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

- ▶ S'assurer que la SC/AC dispose de la version finale de la demande envoyée au FM/ GAC ;
- ▶ Faire remonter aux PTF les éléments potentiellement problématiques dans cette version finale, afin qu'ils soient soulevés en réunion du GAC.

APPROBATION PAR LE CA ET SIGNATURE DES SUBVENTIONS

EN THÉORIE

Si le GAC estime que la subvention est prête à être mise en œuvre, elle passera au Conseil d'administration pour un vote d'approbation. Une fois ce vote réalisé, la subvention est signée entre les parties, le premier décaissement effectué.

EN PRATIQUE

Le Conseil d'administration compte 20 délégations avec droit de vote, dont 3 délégations de la SC : ONG des pays en développement, ONG des pays développés et Communautés. De fait ces délégations votent les subventions. Il est possible de les contacter avant le vote afin de les informer de potentiels sujets à discuter.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

► La SC/AC doit être informée de la signature effective de la subvention et du plan de décaissement

PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE

EN THÉORIE

Lorsque la demande de financement est votée, un accord de subvention est développé entre le Secrétariat, le CCM et le(s) PR ; celui-ci régit le décaissement des fonds. Comme pour les autres étapes, le Fonds mondial juge utile d'organiser un dialogue, sachant que les recommandations formulées pendant la consultation de la société civile restent pertinentes à ce stade.

EN PRATIQUE

Il est très souvent observé, que le dialogue relatif à la préparation à la mise en œuvre de la subvention n'inclue pas l'ensemble des parties prenantes du CCM, y compris parfois les sous-récepteurs.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

Rappeler aux OSC/communautés qu'elles :

- Peuvent et doivent continuer à coopérer avec le Secrétariat du Fonds mondial et les récepteurs principaux, que ceux-ci soient, ou non, issus de ses rangs, pour établir dans les détails le plan de mise en œuvre et le budget de la subvention, car c'est à ce moment-là que les programmes spécifiques sont élaborés et que de nombreux détails sont réglés ;
- Peuvent déléguer des représentants pour participer, d'une manière ouverte et transparente, aux discussions sur l'établissement des subventions. Ils doivent le demander au CCM et / ou équipe pays ;
- Les PR doivent rétrocéder rapidement les financements aux sous-récepteurs (SR).



ÉTAPE 6

**MISE EN ŒUVRE
ET ÉVENTUELLE
REPROGRAMMATION**

DÉMARRAGE DE LA SUBVENTION : MISE EN ŒUVRE

EN THÉORIE

Le(s) PR, aux côtés des SR, met(tent) en œuvre les subventions du Fonds mondial, en lien avec les sous-réceptaires (SR) et sont redevables de la mise en œuvre.

Les PR sont suivis et évalués par l'Agent local du Fonds, en lien avec le Secrétariat du FM.

EN PRATIQUE

Le recrutement et la formation des SR se fait de façon tardive, occasionnant du retard dans le démarrage des activités.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

- ▶ S'assurer que les SR de la société civile/communautés soient sélectionnés suffisamment en avance, et de manière transparente ;
- ▶ S'assurer que les SR de la société civile/communautés soient entendus des PR pour une mise en œuvre effective et efficace des subventions (conditionnalités de décaissements notamment).

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE EN THÉORIE

▶ Le CCM assure le suivi de la mise en œuvre des subventions par le PR et les sous-réceptaires (SR) ;

▶ La SC/AC participent au suivi de la mise en œuvre des subventions via leur participation/ représentation au CCM et dans les comités du CCM, notamment le comité stratégique du CCM (qui s'assure que les activités sont menées conformément aux accords, remontent les différents goulots d'étranglement opérationnels et veillent à ce que des actions soient menées pour lever les barrières rencontrées).

EN PRATIQUE

▶ Peu de participation effective par manque d'accès aux représentants et/ou non-information ou retour d'information par les représentants. Pour mémoire, le code de conduite des CCM qui peut s'avérer utile ;

▶ Le CCM disposant de moyens technique et financiers limité, il est difficile d'organiser les activités de suivi stratégique. En effet, les équipes techniques des secrétariats des CCM sont souvent réduites, les représentants des communautés et du comité de suivi stratégique sont rarement formés aux outils de suivi et les subventions prévoient peu de ressources pour l'organisation des sessions de rétro-information avec la base ; les CCM ont du mal à mobiliser des ressources complémentaires, (...) pour pallier cette insuffisance.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AUX EXPERTS

- ▶ Rappeler que la participation effective des OSC au suivi de la mise en œuvre est finançable dans le cadre des 15 % du budget du CCM dédié à cela dans le cadre de la note conceptuelle (cf. étape 2) ;
- ▶ S'assurer que les CCM disposent des ressources humaines compétentes pour le suivi-évaluation ainsi que prévu dans la note conceptuelle (à l'étape 2) ;
- ▶ S'assurer que les représentants de la SC/Communautés participent aux comités de suivi stratégique, finance etc. *À noter que le Comité de supervision peut inclure des personnes non-membres du CCM avec des compétences techniques spécifiques ;*

▶ Rappeler que les communautés, les réseaux des populations clés, la société civile peuvent plaider pour que les interventions en lien avec les interventions communautaires, les droits et le genre, soient reprogrammées ;

▶ Faciliter les demandes d'appui technique (long ou court terme) mis à disposition par le département du CRG du Fonds mondial, en matière de Communautés, de Droits et de Genre pour la réallocation, ou le suivi en continu des subventions. Mais aussi de L'Initiative, la German Backup Initiative (pour les pays éligibles), l'ONUSIDA, etc.

LIENS UTILES POUR ALLER PLUS LOIN

Modèle de financement – www.theglobalfund.org/en/funding-model/

Solliciter un financement – www.theglobalfund.org/fr/applying-for-funding/

Ressources pour les candidats – www.theglobalfund.org/en/applying-for-funding/design-and-submit-funding-requests/applicant-guidance-materials/

Manuel du candidat, période d'allocation 2023-2025 – www.theglobalfund.org/media/5651/fundingmodel_applicanhandbook_guide_fr.pdf

Mon code, ma responsabilité : code d'éthique des instances de coordination nationale – www.theglobalfund.org/media/8233/core_codeofethicalconductforccmmembers_policy_fr.pdf





L'INITIATIVE
sida, tuberculose, paludisme

CONTACTS

L'Initiative
Sida, tuberculose, paludisme

www.initiative5pour100.fr
www.linitiative2021.fr

Expertise France

40 boulevard de Port-Royal
75005 Paris
01 70 82 70 82



@ef.linitiative



@ef_initiative